



BULLETIN TECHNIQUE N°5

20 SEPTEMBRE 2021

Observations sur les mois d'août et septembre 2021

Ce bulletin est édité à la suite de tournées de parcelles réalisées par la conseillère PPAM d'Agribio04-Bio de PACA, et grâce à des retours de producteurs.trices prenant part à un réseau participatif de producteurs de PPAM bios en PACA :

- Dans les Alpes de Haute-Provence : Roselyne Dubois, Pierre Sauvat ;
- Dans le Vaucluse : Olivia Van der Vynckt, Christine et Hervé Olmucci, Laure Ducrey, Jean-Christophe Raffin, Jade Nicolas, Vinciane Zelverte (Bergerie de Berdine), Guillaume Liardet (Aromaplantes) ;

Devenez vous-aussi acteurs du réseau ! Nous cherchons toujours à renforcer les contributeurs, donc si vous êtes intéressé.e, contactez-nous : conseillerppam@bio-provence.org.

Les photos du bulletin ont été prises par la conseillère, pendant ses tournées.

Ce bulletin comprend des informations sur les rendements 2021... Bonne lecture !

Météo & observations globales

Le mois d'août est passé et une bonne partie du mois de septembre avec ; la majorité des récoltes est terminée, quoique certaines sont encore en cours ou à venir (dernières coupes sous tunnel de verveine, géranium rosat...). Le mois d'août a été marqué par les chaleurs, et septembre a vu les orages revenir, quoique souvent de manière localisée.

Principaux travaux du moment

La suite et fin des récoltes ! Se prépare ensuite : la « mise en hivernage » des cultures (taille, paillage, etc.), les apports de matières organiques de l'automne.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres>), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Etat des cultures – retours producteurs, observations et rendements (août-septembre)

HE : huile essentielle.

NB : les rendements en HE sont exprimés en mL, g ou kg par surface cultivée ou pas volume de distillation, selon les informations disponibles auprès des producteurs (en général, quand la surface n'est pas précisée, c'est qu'il s'agit de quelques rangées de culture et non d'une « parcelle »).

En plein champ...

« Fleurs »

Calendula.

84 – Sault : c'est une « année à calendula » selon le producteur (orages et pluies relativement régulières) ! Le rythme de récolte a été en moyenne de 10 kg frais récoltés tous les 3 jours (à plusieurs personnes), soit au total 200 kg frais récoltés, soit environ **40 kg sec pour 1000 m²**. La récolte a été stoppée quand les volumes ont été suffisant pour la fabrication de macérats huileux (pas ou très peu de vente en sec). D'ailleurs, ce rendement n'est pas suffisant pour que la culture soit rentable si uniquement vendue en sec.



Parcelle de 1000 m² de calendula à la mi-septembre, qui n'est plus récolté depuis début septembre

04 – vallée de Durance : les récoltes se sont poursuivies jusqu'à début septembre, puis se sont stoppées alors que la floraison continue sur septembre. Bien que la floraison se poursuive, les récoltes ont été stoppées pour une question de rentabilité pour la vente en sec (demi-gros) : la récolte n'est plus rentable en-dessous de 2 à 2,5 kg frais récoltés par heure et par personne. En moyenne, une personne récolte 3 kg frais par heure. Par jour, l'équipe de 4,5 personnes a récolté au maximum de la production 140 kg frais (soit 31 kg frais/personne/jour).

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire). Site à consulter pour vérifier les homologations : http://ephy.anses.fr .	

Action financée avec le soutien de :

Le rendement sur la saison de récolte est plutôt bon (malgré les chenilles *Helicoverpa armigera* observées en juin-juillet) : environ **110 kg sec pour 1000 m²**.

« Sommités fleuries »

Millepertuis.

84 – Sault : rendement de 450 g d'HE pour 2000 m².

Hélichryse.

84 – Sault : le gel a beaucoup impacté la majorité des parcelles de l'exploitation (floraison très hétérogène). Rendement : 0,65 kg HE pour 8000 m², soit **0,8 kg HE/ha**. Très faible (référence Chambre Agriculture Occitanie 2020 : 5 kg HE/ha en année croisière).

Sauge officinale.

84 – Sault : année a priori normale. Rendement : 21 kg HE pour un caisson de 28 m³ – surface non précisée (référence Chambre Agriculture Languedoc-Roussillon 2016 : 25 kg HE/ha en année croisière).

Marjolaine.

84 – Sault : culture assez jolie cette saison. Rendement : 1,1 kg d'HE pour un alambic de 1200 litres.

Santoline.

84 – Sault : pas terrible cette année. Rendement : 2,2 kg HE pour 1500 m², soit 14,5 kg HE/ha.

Tanaisie.

84 – Sault : rendement de 60 mL HE pour un alambic de 2500 litres. Très faible.

Sarriette.

84 – Durance : sarriette 2^{ème} année récoltée autour du 25 août, **2,5 kg HE/ha**. Faible, récolte trop tardive.

84 – Sault : rendement d'environ 10 kg HE pour 3500 m², soit **28 kg HE/ha** (référence Chambre Agriculture Drôme 2012 : 30 kg HE/ha en année croisière).

84 – Comtat-Venaissin : 500 mL d'huile essentielle pour un alambic de 1400 litres.

Origan.

84 – Sault : culture de 15 ans, rendement de 6 kg d'HE pour 3000 m², soit **20 kg HE/ha** (référence Chambre Agriculture Drôme 2012 : 30 kg HE/ha en année croisière).

84 – Comtat-Venaissin : 450 mL d'huile essentielle pour un alambic de 1300 litres.

Thyms.

84 – Comtat-Venaissin :

- Thujanol : 400 mL d'huile essentielle pour un alambic de 1600 litres.
- Thymol : 400 mL d'huile essentielle pour un alambic de 1600 litres.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire). Site à consulter pour vérifier les homologations : http://ephy.anses.fr .	

Action financée avec le soutien de :

Romarin.

84 – Sault :

- Cinéole (1 an) : bonne récolte, 8 kg HE pour 3000 m², soit **26,5 kg HE/ha** (référence Chambre Agriculture Drôme 2012 : entre 15 et 30 kg HE/ha en année croisière).
- Verbénone : mauvaise récolte, 200 g HE pour 1000 m², soit **2 kg HE/ha** (pas adapté au secteur).

Hysope.

04 – Albion : l'hysope qui avait tant souffert des attaques d'arimas a été récoltée les 23-24 août (Banon), avec un rendement de moitié par rapport à une année normale.

04 – vallée de Durance : récolte le 8 septembre ; 1550 kg de frais pour environ 3 kg HE. Assez décevant.

84 - Sault : l'hysope couchée récoltée début septembre a produit environ 3 kg d'HE pour 2000 m² (similaire pour l'hysope officinale), soit **15 kg HE/ha**.

Monarde.

84 – Sault : rendement de 100 g HE pour un alambic de 200 litres.

« Feuilles »

Basilic.

84 - Comtat-Venaissin : récolté autour du 10 juillet, repart bien. Importante et très rapide attaque de mildiou post-récolte sur les planches de basilic arrosées par aspersion, en particulier pour la variété 'feuille de laitue'. Choix du producteur de ne garder que la variété 'marseillais' avec une irrigation au goutte-à-goutte en 2022. Photo : basilic en pot avec attaque de mildiou.



Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire). Site à consulter pour vérifier les homologations : http://ephy.anses.fr .	

Action financée avec le soutien de :

Mélisse.

84 – Comtat-Venaissin :

- Chez un producteur : 1^{ère} coupe (légère) mi-juillet pour l'herboristerie, 2^{ème} coupe début août avec un rendement de 20 mL HE pour un alambic de 80 litres (satisfaisant). Repousse en cours et 3^{ème} coupe à venir.
- Chez une productrice : feuilles tachetées qui évoquent la septoriose de la mélisse (photo ci-dessous). Plus d'infos : <https://www.iteipmai.fr/images/stories/Fichesmaladies/FMseptoriosemelisse.pdf>



84 – Sault : la 2^{ème} coupe de mélisse est en cours.

04 – vallée de Durance : après une importante fertilisation post-récolte courant juillet (100 unités d'azote) couplée à des aspersions, la mélisse fait de belles repousses (voir photos ci-dessous).



Mélisse après irrigation et fumure post-récoltes en juillet (en haut) – fin août (en bas)

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644

Organisme : Agribio04
5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres>), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Menthe poivrée.

84 – Sault : la menthe poivrée (2^{ème} année) n'a pas été jolie de la saison, une seule coupe a été faite. Le rendement a été de 150 mL HE pour environ 2500 m² (soit **0,6 kg HE/ha**). La rangée issue des plants faits par le producteur étant tout de même jolie, il va remultiplier à partir de ces plants-là en sortie d'hiver prochain pour planter une nouvelle parcelle.

04 – vallée de Durance : la menthe poivrée (3^{ème} année), après une 3^{ème} année de coupe, est bien moins jolie que la mélisse ; elle s'étirole. La fertilisation post-récolte n'a pas suffi d'après le producteur, et elle est en fin de vie. Elle s'est donc beaucoup enherbée et va être détruite prochainement. Le producteur essaiera de récupérer des rhizomes en sortie d'hiver pour la multiplier.



Menthe poivrée (3^{ème} coupe) fin août en vallée de Durance

Verveine.

04 – secteur vallée de Durance :

- Verveine 2^{ème} année : 1^{ère} coupe début juillet pour l'herboristerie et 2^{ème} coupe mi-juillet pour la distillation (et un peu d'herboristerie), 3^{ème} récolte le 23 septembre. La totalité a représenté 1000 kg de plante fraîche pour 1000 m² de culture (soit 1 kg/m²), qui ont donné environ 700 g d'huile essentielle, soit **7 kg HE/ha**. Environ 300 litres d'hydrolats ont été conservés. Fertilisation post-2^{ème} récolte à 70 unités d'azote/ha. Remarque : certaines zones de la parcelle présentent un feuillage jaunissant (voir photo) ; il se pourrait que cela soit dû à un excès d'eau.
- Verveine 1^{ère} année (plantation en mai) : elle est jolie, la récolte est en cours pour de l'herboristerie.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire). Site à consulter pour vérifier les homologations : http://ephy.anses.fr .	

Action financée avec le soutien de :



Verveine (3^{ème} coupe) fin août en vallée de Durance

Sous abris...

Verveine.

84 – Sault : 4^{ème} coupe à la mi-septembre (sur toile tissée). Rendement : 50 mL environ HE à chaque distillation (1 passe dans un alambic de 600 litres). NB : test d’engrais foliaires à base d’algues avec 3 passages mais pas concluant.

84 – Comtat-Venaissin : 4^{ème} coupe faite début septembre. Elle est mise à sécher en attendant la 5^{ème} coupe (octobre), puis le tout sera amené en distillation. Le test de fertilisation évoqué dans le bulletin précédent n’a pour l’instant pas montré de différences observables en termes de développement des plantes.

Géranium.

84 – Comtat-Venaissin : 1^{ère} coupe distillée avec un rendement plutôt bas. Habituellement le producteur fait 2 coupes (1^{ère} fin juillet et 2^{ème} fin octobre), mais la 2^{ème} n’est pas encore décidée.

84 – Sault : pas encore récolté, prévu mi-octobre (tant que ça pousse encore !). Quelques feuilles tâchées qui évoquent des champignons cryptogamiques. A suivre.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l’Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d’application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644</p>	<p>Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER</p>
<p>Ces conseils s’appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d’aides à la décision, les BSV (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s’efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l’étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire). Site à consulter pour vérifier les homologations : http://ephy.anses.fr.</p>	

Action financée avec le soutien de :



Géranium sous serre, probablement atteint par des champignons cryptogamiques ?

Shiso (*Perilla frutescens*).

84 – Sault : pas encore récolté, mais en début de floraison à la mi-septembre. Moins beau que l'année passée.



Shiso sous serre, début de floraison mi-septembre

La conseillère s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644</p>	<p>Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER</p>
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres>), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :